

**À l'attention des rédactions**

@ebareigts  
@loutremer

## **Communiqué de presse d'Ericka Bareigts, ministre des Outre-mer**

*Paris, le 11 octobre 2016*

### **Projet de loi « Egalité réelle Outre-mer » Adoption par l'Assemblée nationale, en première lecture**

Je salue l'adoption par l'Assemblée nationale, en première lecture, du projet de loi « Egalité réelle Outre-mer ».

Ce texte de progrès consacre une nouvelle approche des Outre-mer, en reconnaissant leur diversité et en leur donnant les moyens de leur développement économique et social. Il s'inscrit résolument dans l'ambition que nous portons avec le gouvernement, celle de faire des territoires ultramarins des atouts pour la réussite de notre pays.

Avec une nouvelle méthodologie de convergence, ce projet de loi s'attache à mettre en place une stratégie territorialisée adaptée aux réalités locales.

Parce que nous savons que le développement économique va de pair avec le développement social, le projet de loi comporte des mesures en faveur de l'égalité sociale : l'alignement progressif du complément familial, l'extension de l'assurance vieillesse ou la suppression de la condition du paiement des cotisations sociales imposée aux travailleurs indépendants pour le versement des prestations sociales... Ces mesures, nécessaires, étaient attendues.

Plusieurs dispositions, très concrètes, prévoient notamment de renforcer la continuité territoriale, de mieux ancrer les territoires dans leur espace régional, d'encourager les mobilités, d'assurer les conditions de la lutte contre la vie chère, ou d'intensifier les efforts en faveur du logement.

Avec ce projet de loi ambitieux et juste, nous actons la naissance d'un nouveau modèle stratégique de développement qui permettra de libérer les potentiels des Ultramarins. Et, au-delà, nous confortons l'édifice républicain en faisant avancer l'égalité réelle dans tous les territoires de la République et en donnant à voir une France forte de sa diversité.

**Contact presse : [mompresse@outre-mer.gouv.fr](mailto:mompresse@outre-mer.gouv.fr) – 01 53 69 26 74 – Hôtel de Montmorin - 27, rue Oudinot - 75007 Paris**

Internet : [www.outre-mer.gouv.fr](http://www.outre-mer.gouv.fr)

Guadeloupe – Guyane – Martinique – La Réunion – Mayotte – Nouvelle-Calédonie – Polynésie française – Saint-Barthélemy – Saint-Martin – Saint-Pierre-et-Miquelon – Wallis et Futuna – Terres Australes et Antarctiques françaises